

Reportage de *La facture* sur les soins buccodentaires

## **L'Ordre des dentistes informe le public de ses droits et plaide pour une plus grande accessibilité**

**Montréal, le 27 novembre 2019** – L'Ordre des dentistes du Québec a pris connaissance du reportage de l'émission *La facture*, diffusé hier soir sur les ondes de Radio-Canada. Il tient à informer les Québécois des obligations qui incombent aux dentistes et à réitérer sa [position en faveur d'une meilleure accessibilité aux soins buccodentaires](#).

« La relation entre le dentiste et son patient doit être basée sur la confiance, affirme le Dr Guy Lafrance, président de l'Ordre des dentistes. Les dentistes sont régis par un code de déontologie qui les oblige à fournir toute l'information nécessaire à leurs patients pour que ces derniers puissent consentir au traitement proposé, et ce, de manière libre et éclairée. Nous invitons tout patient qui s'interroge sur la portée d'un traitement recommandé par son dentiste à poser des questions ou à demander une opinion à un autre dentiste. Dans le doute, un patient peut en référer au syndic de l'Ordre. »

L'obligation déontologique du dentiste consiste à informer son patient de manière objective et suffisante pour que ce dernier comprenne bien la portée de sa condition buccodentaire ainsi que les options de traitement qui s'offrent à lui et les honoraires qui y sont associés. Le dentiste doit fournir à son patient un relevé détaillé de ses honoraires, lorsque ce dernier en fait la demande.

De plus, l'Ordre tient à rappeler que, chaque année, l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ) établit une grille tarifaire qui constitue une référence non obligatoire pour les dentistes. Cette grille pourrait être simplifiée et rendue plus facilement accessible aux patients afin qu'ils aient un ordre de grandeur des honoraires associés aux traitements qui leur sont proposés. L'Ordre compte interpeller l'ACDQ sur la question et évaluer la faisabilité d'une telle solution avec cette dernière.

### **La bouche, composante à part entière du corps humain**

Le reportage de *La facture* braque les projecteurs sur le débat entourant la couverture des soins buccodentaires de base pour l'ensemble de la population. L'Ordre des dentistes plaide depuis longtemps pour une accessibilité accrue aux soins buccodentaires pour tous. Alors qu'il y a consensus dans la communauté scientifique internationale pour reconnaître que l'état de la santé buccodentaire d'une personne a une incidence directe sur sa santé globale et sa qualité de vie, il est impensable que, malgré leur importance, la bouche, les dents, les maxillaires et les tissus avoisinants soient toujours traités séparément du reste du corps humain.

« Il est préoccupant de constater qu'en 2019, malgré les preuves scientifiques, notre régime de santé ne couvre pas les soins requis, notamment pour la prévention de la carie ou un problème

de parodontite, qui risquent pourtant d'avoir un effet important sur la santé générale d'un individu, précise le Dr Lafrance. Notre régime d'assurance maladie couvre certains soins dentaires de base pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes prestataires d'une aide financière de dernier recours ainsi que certaines interventions en milieu hospitalier. Des programmes annoncés par la ministre de la Santé et des Services sociaux qui visent les enfants souffrant ou ayant souffert de cancer et des personnes plus vulnérables, comme des patients en CHSLD, constituent des pas dans la bonne direction. La table est mise pour une réflexion de société à laquelle l'Ordre des dentistes souhaite évidemment contribuer. »

#### **À propos de l'Ordre des dentistes du Québec**

L'Ordre des dentistes du Québec regroupe plus de 5 430 dentistes. Sa mission est d'assurer la qualité des services en médecine dentaire par le respect de normes élevées de pratique et d'éthique et de promouvoir la santé buccodentaire auprès de la population du Québec.

– 30 –

#### **Renseignements**

André Lavoie

Directeur des affaires publiques et des communications

[andre.lavoie@odq.qc.ca](mailto:andre.lavoie@odq.qc.ca)

514 875-8511, poste 2232 / 514 917-5198 (mobile)